



## **PRISME :** *Une farce sans fin*

### **👉 Acte I - 1<sup>er</sup> déploiement test ou l'échec cuisant d'un applicatif en dessous de tout**

**Pour rappel, plus de 4 ans après le lancement du développement de l'applicatif**, malgré de nombreuses alertes et démonstrations de l'impréparation du nouveau logiciel, la DAP décidait en avril 2024 de déployer PRISME dans certains sites pilotes de la DISP de Strasbourg. Résultat après quelques jours d'utilisation et un chaos prévisible dans les services, en raison d'une fiabilité médiocre des données, de l'absence de réponse concernant la saisine de la CNIL et du Conseil d'État, d'un manque de lisibilité de l'applicatif et d'un risque patent d'erreur, d'un décalage effarant entre les besoins professionnels et les fonctionnalités, l'administration, à l'appel de la CGT IP et avec l'appui des services judiciaires, mettait, non son mal, en arrêt le déploiement ;

**Déjà les premiers questionnements commençaient à émerger : qui est aux manettes et y-a-t-il des professionnels de terrain dans l'équipe métier ? Après plusieurs années de développement, de club utilisateurs, de groupes de travail, où sont passées les remontées ?**

**Questionnements auxquels l'administration n'apporte encore aujourd'hui aucune réponse si ce n'est celle de la poursuite du test dans un périmètre restreint et un engagement d'amélioration du logiciel – sans donner de délai !!**

### **👉 Acte II - Poursuite du test ou l'abnégation du SPIP de Thionville**

Dans une volonté de corriger les failles du logiciel, la DAP décide unilatéralement de poursuivre l'expérimentation auprès d'un seul site pilote : le SPIP de Thionville, antenne de milieu ouvert exclusivement.

**On notera aussi la logique implacable de notre administration : pourquoi s'embêter à s'assurer de l'amélioration pour le MF ou de la communication MO/MF ?**

**Ainsi pendant une année, les agents du SPIP de Thionville, seul SPIP dans la tourmente, ont réalisé un travail titanesque de remontées d'informations, d'anomalies, de demande d'évolution.**

**SURPLUS DE TRAVAIL + INSÉCURITÉ PROFESSIONNELLE = AUCUNE AMÉLIORATION  
si ce n'est à la marge, pas même de l'agenda qui était une « priorité ».**

Sur cette période, la CGT IP n'a eu de cesse de poursuivre ses alertes et d'œuvrer pour sortir la DAP de son déni « Je vais bien, tout va bien ! » allant jusqu'à exiger un déplacement au SPIP de Thionville dans le cadre de la formation spécialisée du CSA SPIP en octobre 2024. Et le moins que l'on puisse dire c'est que la lassitude des collègues et les insuffisances du logiciel tranchaient avec le discours d'autosatisfaction de la DAP.

## **Acte III - 2<sup>e</sup> déploiement test sur le Grand-Est ou le perfectionnement relatif du logiciel et le déni persistant de la DAP**

Malgré des écueils et des anomalies encore nombreux et la poursuite des alertes par la CGT IP<sup>1</sup> la DAP persiste et signe : le logiciel est opérationnel seuls des ajustements à la marge seraient inévitables. Pour déployer coûte que coûte, il suffit de faire la sourde oreille et de lancer la machine.

**31 mars 2025 donc, on prend les mêmes et on recommence.** A N+1 du premier déploiement, après un an d'expérimentation sur le seul site de Thionville et le travail de fournis de collègues consciencieux, **le résultat est catastrophique et le constat est amer** : l'applicatif n'est toujours pas opérationnel et ne correspond pas à nos pratiques professionnelles. A l'exception de quelques ajustements, l'inertie semble avoir été de mise depuis 1 an et la déconnexion des concepteurs avec les gestes métiers est une nouvelle fois caractérisée.

- **Faillibilité de la reprise des données** : certains dossiers, certaines mesures sont manquantes
- **Page d'accueil avec des alertes inutiles** concernant des personnes qui ne sont pas ou plus suivies par le service, des demandes de rapports déjà réalisés, sur des dossiers archivés ... (alors que la page APPI était à jour avant le déploiement) qui rendent impossible une lisibilité sur les gestes professionnels. Cerise sur le gâteau, il est impossible de supprimer les alertes
- **La création des mesures est chaotique voire impossible** et met en difficultés aussi bien les personnels administratifs que les cadres : impossibilité de créer les mesures dès qu'elles sont issues de révocation, impossibilité de supprimer une mesure en cas d'erreur de saisie ...
- **Interfaçage inexistant entre PRISME et GENESIS ou CASSIOPEE**
- **Interfaçage avec TIG 360 insignifiant** : reprise partielle des mesures, impossibilité de procéder à des affectations !
- **Mode de gestion des mesures** avec une clé d'entrée par jugement qui ne répond à aucune logique SPIP ou SAP et rend illisible la situation pénale de la personne et génère un risque professionnel
- **Absence d'alertes sur certains actes essentiels** (notes partagées, ADP, ou en cas de dépôt de documents sur la GED)

**Il faut donc tout vérifier, re-vérifier, cliquer et re-rerecliquer pour faire un acte professionnel simple et même parfois jouer aux apprentis sorciers pour contourner les carences et les déficiences du logiciel.**

Quelle lecture faire lorsque par mail en date du 4 avril 2025 l'équipe PRISME annonce que les correctifs suivants sont apportés et sont déjà appliqués : « permettre l'édition de trames DDSE, permettre l'édition de trames rapport d'incident ». **Hallucinant, il aura fallu attendre le 4 avril pour que ce nouvel applicatif puisse permettre l'édition de tels écrits de base ! Comment les concepteurs de PRISME n'ont pas pu prévoir ce type d'édition dès le début !**

**Pour la CGT IP, il est inimaginable que les agents des SPIP assurent le service après-vente de cet applicatif. La CGT IP dénonce :**

- Un « applicatif métier » encore inabouti, en deçà des besoins professionnels des agents.
- Le travail exigeant de remontées d'informations demandés à des agents qui doivent par ailleurs assurer leurs missions quotidiennes ;
- L'absence de calendrier autour des correctifs à apporter ; car si des TID sont ouverts, les modalités de résolution et leurs temporalités restent inconnues.

La CGT IP refuse que les agents se perdent dans des gestes chronophages de remontées d'informations, de risquer de faire des erreurs dues à un applicatif. Il est inacceptable que l'administration crée une telle insécurité professionnelle !

1 ( [PRISME: entre une architecture incompréhensible et le déni de la DAP, l'inquiétude persiste – CGT insertion probation](#) )

## **STOP à la PRIS(M)E de TÊTE**

La DAP est sourde et n'a pas répondu à notre lettre ouverte du 7/4/25<sup>2</sup>. Or Il est urgent que la DAP sorte de son déni et de son silence et admette enfin l'absence totale de lisibilité de cet applicatif ! Qu'elle se déplace dans les sites pilotes pour constater les dégâts !

Et surtout la DAP et son « équipe pilote » sont incapables de communiquer un prévisionnel réel et réaliste pour que Prisme fonctionne : *est-ce seulement prévu ??*

**LA CGT IP APPELLE AU BOYCOTT DE TOUTES LES REMONTÉES !**

**REJOIGNONS LA MOBILISATION NATIONALE DU 6 MAI 2025**

Le 14 avril 2025,  
Les syndicats CGT IP Grand-Est